Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Vêtement de peau, veuillez visiter :
capvetementpeau.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP Vêtement de peau

CAP Vêtement de peau

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-VP-EP1** • Durée : **5 heures** • Coefficient : **6**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse juridique d’une relation de travail (4 questions) **Page 3**

2. Diagnostic stratégique, organisation et communication dans l’atelier (4 questions) **Page 6**

3. Calculs de gestion et rentabilité d’une série de vestes (4 questions) **Page 9**

4. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://capvetementpeau.fr/assets/annales/cap-vetement-de-peau/Gestion des réalisations et communication en atelier/2026/CAP (Vêtement de peau) - Gestion des réalisations et communication en atelier - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique d’une relation de travail

Dans un atelier de confection de vêtements en cuir, Mme Lenoir facture ses prestations comme travailleuse indépendante, mais travaille selon un planning et des consignes fixés par la responsable de production. Il faut étudier les indices d’indépendance et de subordination, appliquer les règles juridiques fournies et proposer une mesure de sécurisation.

Qualification des faits

Question 1.1. Relevez les faits utiles et qualifiez juridiquement la situation de Mme Lenoir. Distinguez les éléments qui orientent vers l’indépendance de ceux qui peuvent révéler un lien de subordination.

Indices d’indépendance	Indices de subordination
Mme Lenoir facture ses prestations et peut refuser une commande.	Elle travaille dans l’atelier selon un planning fixé par la responsable de production.
Elle se présente comme travailleuse indépendante.	La responsable lui attribue les opérations, contrôle leur avancement et exige la reprise des pièces non conformes. Mme Lenoir utilise principalement les machines de l’atelier.

Ces indices sont contradictoires : la qualification dépend des conditions réelles d’exécution.

DR 1 : qualification des faits

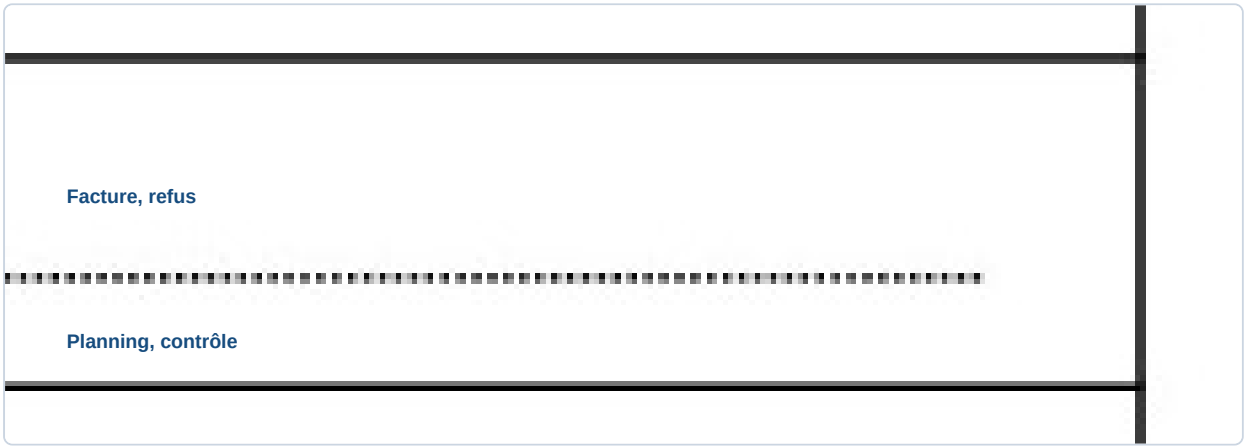

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Facturation et refus de commandes : indépendance. Planning, directives, contrôle et moyens de l’atelier : subordination possible.

Problème de droit

Question 1.2. Formulez le problème de droit auquel la direction doit répondre.

La direction doit déterminer si Mme Lenoir, malgré son statut revendiqué d’indépendante et la facturation de ses prestations, travaille en réalité sous l’autorité de l’atelier. Les consignes, le planning, le contrôle du travail et les reprises imposées caractérisent-ils un lien de subordination juridique permanent, susceptible de conduire à reconnaître l’existence d’un contrat de travail ?

DR 1 : problème de droit



✓ RÉPONSE À RETENIR

Les conditions réelles de travail révèlent-elles un lien de subordination permettant de retenir un contrat de travail ?

Règle de droit

Question 1.3. Présentez la règle de droit applicable en vous appuyant sur les dispositions légales et l'arrêt de la Cour de cassation reproduits dans le DT 1. Expliquez les critères permettant de caractériser le lien de subordination et la portée de la présomption de non-salariat.

L'article L. 8221-6 présume non salariée la personne physique régulièrement immatriculée, mais autorise la reconnaissance d'un contrat de travail si les conditions réelles révèlent une subordination juridique permanente. Selon l'arrêt Société générale du 13 novembre 1996, celle-ci suppose le pouvoir de donner des ordres et directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements. Le travail dans un service organisé est un indice si ses conditions sont fixées unilatéralement. Le statut, l'immatriculation ou les factures ne suffisent pas à écarter la qualification : un faisceau d'indices est examiné. L'article L. 8221-5 vise le travail dissimulé en cas de soustraction intentionnelle aux obligations déclaratives.

DR 1 : règle de droit

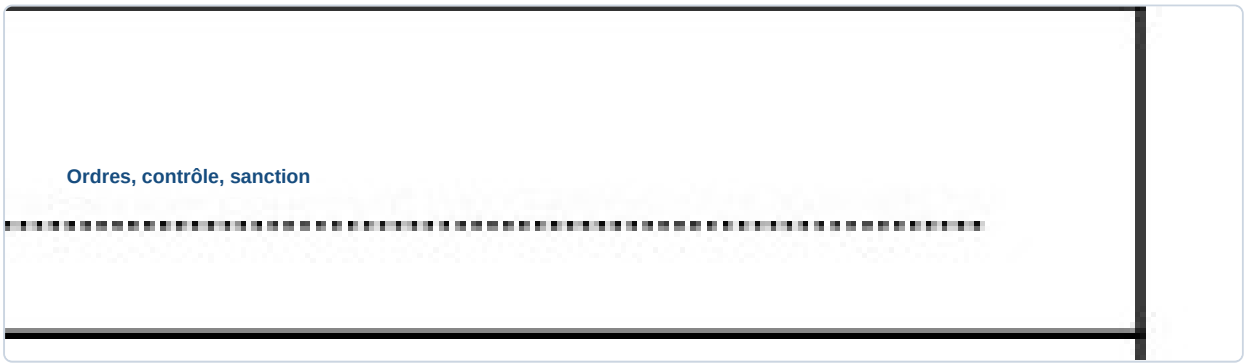

✓ RÉPONSE À RETENIR

Direction, contrôle et sanction caractérisent la subordination. La présomption de non-salariat peut être renversée par les conditions réelles de travail.

Application et conclusion

Question 1.4. Appliquez cette règle aux faits. Proposez une conclusion motivée sur la qualification susceptible d'être retenue et indiquez une mesure concrète que l'entreprise devrait prendre pour sécuriser sa situation.

Le planning établi par la responsable, l'attribution des tâches, le contrôle de leur avancement et les reprises demandées révèlent des pouvoirs de direction et de contrôle. Le travail dans les locaux et l'usage des machines de l'atelier renforcent l'indice d'un service organisé. La facturation et la possibilité de refuser une commande sont des indices contraires, mais ne suffisent pas à exclure le salariat. Un juge pourrait retenir un contrat de travail si la subordination est effective et habituelle. Pour sécuriser la relation, l'entreprise doit vérifier les pratiques et, si elles se poursuivent ainsi, embaucher Mme Lenoir et effectuer les déclarations sociales requises.

DR 1 : application et sécurisation



✓ RÉPONSE À RETENIR

Risque de requalification en contrat de travail. Si la subordination persiste, embaucher Mme Lenoir et effectuer les déclarations sociales.

2. Diagnostic stratégique, organisation et communication dans l'atelier

La direction souhaite augmenter la production de vestes sans dégrader la qualité ni les conditions de travail. Le DT 2 présente les ressources, le positionnement de l'atelier et les facteurs de son environnement afin d'établir un diagnostic et de proposer des améliorations réalistes.

Diagnostic interne

Question 2.1. À partir du DT 2, présentez deux forces et deux faiblesses de l'atelier. Justifiez chaque élément par une donnée ou une information du dossier.

Le DT 2 met en évidence deux atouts liés aux compétences et à l'organisation de l'équipe, ainsi que deux fragilités matérielles et organisationnelles. Ces éléments sont directement étayés par les données du dossier.

Catégorie	Élément relevé	Justification
Force 1	Savoir-faire reconnu	Compétences en assemblage et en finitions.
Force 2	Équipe de 16 personnes	Sa taille permet une coordination de proximité.
Faiblesse 1	Machines anciennes	Deux machines spécialisées ont une disponibilité variable, ce qui peut retarder les livraisons.
Faiblesse 2	Suivi non centralisé	Les priorités sont transmises oralement et les temps et reprises ne sont pas centralisés.

Les compétences et la proximité de l'équipe soutiennent la qualité. Les pannes et les pertes d'information peuvent, elles, freiner l'augmentation de la production.

DR 2 complété : diagnostic interne

Catégorie	Élément relevé	Justification ou effet possible
Force 1	Savoir-faire reconnu	Assemblage et finitions maîtrisés
Force 2	Équipe de 16 personnes	Coordination de proximité
Faiblesse 1	Machines anciennes	Disponibilité variable, retards possibles
Faiblesse 2	Suivi non centralisé	Priorités orales, temps et reprises non suivis
Facteur PESTEL : dimension		
Facteur PESTEL : dimension		
Facteur PESTEL : dimension		

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Forces : savoir-faire reconnu et coordination de proximité. Faiblesses : machines spécialisées anciennes et suivi des priorités, temps et reprises non centralisé.

Diagnostic externe

Question 2.2. Réalisez une analyse externe de type PESTEL en présentant trois facteurs appartenant à des dimensions différentes. Pour chacun, indiquez s'il constitue principalement une opportunité ou une menace et expliquez son effet possible sur l'activité.

Facteur socioculturel, opportunité : une partie de la clientèle valorise la réparabilité, la durabilité et la fabrication soignée. L'atelier peut mettre en avant la qualité et la durée d'usage de ses vestes.

Facteur économique, menace : les prix des peaux et de l'énergie varient, et certains clients peuvent différer leurs commandes. Les coûts de revient peuvent augmenter tandis que les volumes vendus deviennent incertains.

Facteur technologique, opportunité : des outils numériques de suivi et de traçabilité sont disponibles. Ils peuvent améliorer le suivi de la production, à condition d'accompagner et de former l'équipe à leur utilisation.

DR 2 complété : facteurs PESTEL

Catégorie	Élément relevé	Justification ou effet possible
Force 1	.....	.....
Force 2	.....	.....
Faiblesse 1	.....	.....
Faiblesse 2	.....	.....
Facteur PESTEL : dimension	Socioculturel	OPPORTUNITÉ : qualité et durabilité valorisées
Facteur PESTEL : dimension	Économique	MENACE : coûts et commandes incertains
Facteur PESTEL : dimension	Technologique	OPPORTUNITÉ : suivi amélioré, avec formation

✓ RÉPONSE À RETENIR

Opportunités : valorisation de la durabilité et outils numériques de suivi. Menace : hausse possible des coûts et incertitude sur les commandes.

Positionnement stratégique

Question 2.3. Analysez le choix de l'atelier de maintenir une production en petites séries et sur commande. Présentez un avantage et une limite de ce positionnement stratégique au regard des informations du DT 2.

Les petites séries et les commandes personnalisées répondent à une clientèle qui recherche la qualité et la traçabilité. Elles permettent à l'atelier de se différencier par des finitions soignées et des produits adaptés à la demande, plutôt que de rivaliser uniquement sur les prix.

La limite est le volume de production réduit, qui restreint les économies d'échelle. De plus, la disponibilité variable des deux machines spécialisées anciennes fragilise la capacité à augmenter les volumes sans retards.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Avantage : différenciation par la qualité et la personnalisation. Limite : volumes restreints et capacité fragilisée par les machines anciennes.

Organisation et communication

Question 2.4. Proposez deux actions managériales concrètes pour mieux organiser le travail et la communication dans l'atelier. Pour chaque action, indiquez l'objectif recherché et les personnes concernées.

1. **Mettre en place un tableau partagé de suivi des commandes**, avec les priorités, les responsables, les temps réalisés et les reprises. La responsable de production, les opérateurs et opératrices, ainsi que les personnes du contrôle et de la préparation le renseignent. Objectif : limiter les pertes d'information et repérer rapidement les retards ou non-conformités.
2. **Organiser un bref point d'équipe régulier** sur les priorités, les difficultés et la disponibilité des machines. La responsable d'atelier, la responsable de production et l'équipe y participent. Objectif : coordonner les postes et communiquer clairement les changements.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Créer un tableau partagé de suivi des commandes et organiser des points d'équipe réguliers pour coordonner les priorités et anticiper les difficultés.

3. Calculs de gestion et rentabilité d’une série de vestes

Le DT 3 rassemble les prévisions annuelles de chiffre d’affaires et de charges de l’atelier, ainsi que les hypothèses de prix, de coûts et de volume pour une série de vestes. Les calculs portent sur les marges, le seuil de rentabilité, la couverture des charges spécifiques et la part de marché en volume.

Marges de l’exercice

Question 3.1. Calculez la marge sur coûts variables et le taux de marge sur coûts variables de l’exercice. Présentez les calculs et exprimez le taux en pourcentage, arrondi au dixième de point.

La marge sur coûts variables se calcule en retirant les charges variables du chiffre d’affaires : 360 000 - 216 000 = 144 000 €. Le taux rapporte cette marge au chiffre d’affaires : 144 000 / 360 000 × 100 = 40,0 %. Ainsi, 40 % du chiffre d’affaires contribue à couvrir les charges fixes, puis à dégager un résultat positif si elles sont dépassées. Les montants sont exprimés en euros hors taxes.

DR 2 complété : marges annuelles



✓ RÉPONSE À RETENIR

Marge sur coûts variables : 144 000 €. Taux de marge sur coûts variables : 40,0 %.

Seuil de rentabilité annuel

Question 3.2. Calculez le seuil de rentabilité annuel en chiffre d’affaires. Comparez-le au chiffre d’affaires prévu et calculez la marge de sécurité en euros. Concluez sur la situation prévisionnelle de l’atelier.

Calcul	Opération	Résultat
Seuil de rentabilité	126 000 / 0,40	315 000 €
Marge de sécurité	360 000 - 315 000	45 000 €

Le chiffre d’affaires prévisionnel de 360 000 € dépasse le seuil de rentabilité de 45 000 €. Selon les hypothèses du dossier, l’atelier devrait donc couvrir ses charges et réaliser un bénéfice. Cette marge de sécurité représente la baisse du chiffre d’affaires que l’atelier pourrait supporter avant d’atteindre son seuil de rentabilité. Le résultat

prévisionnel indiqué dans le DT 3 confirme cette conclusion.

DR 2 complété : seuil et marge de sécurité



✓ RÉPONSE À RETENIR

Seuil de rentabilité : 315 000 €. Marge de sécurité : 45 000 €. L'atelier est prévisionnellement bénéficiaire.

Rentabilité de la série

Question 3.3. À partir des données de la série de vestes du DT 3, calculez la marge sur coûts variables unitaire puis le nombre minimal de vestes à vendre pour couvrir les charges fixes spécifiques de la série. Arrondissez le nombre de vestes à l'unité supérieure.

1. Marge sur coûts variables unitaire : 1 200 - 720 = 480 € par veste.
2. Nombre minimal pour couvrir les charges fixes spécifiques : 24 000 / 480 = 50 vestes.

Le résultat est déjà un nombre entier, donc l'arrondi à l'unité supérieure ne le modifie pas. Le seuil de 50 vestes est inférieur à la quantité maximale prévue de 60 vestes : il est donc atteignable. À 50 ventes, les marges unitaires cumulées couvrent exactement les charges fixes spécifiques, sans bénéfice sur la série.

DR 2 complété : rentabilité de la série

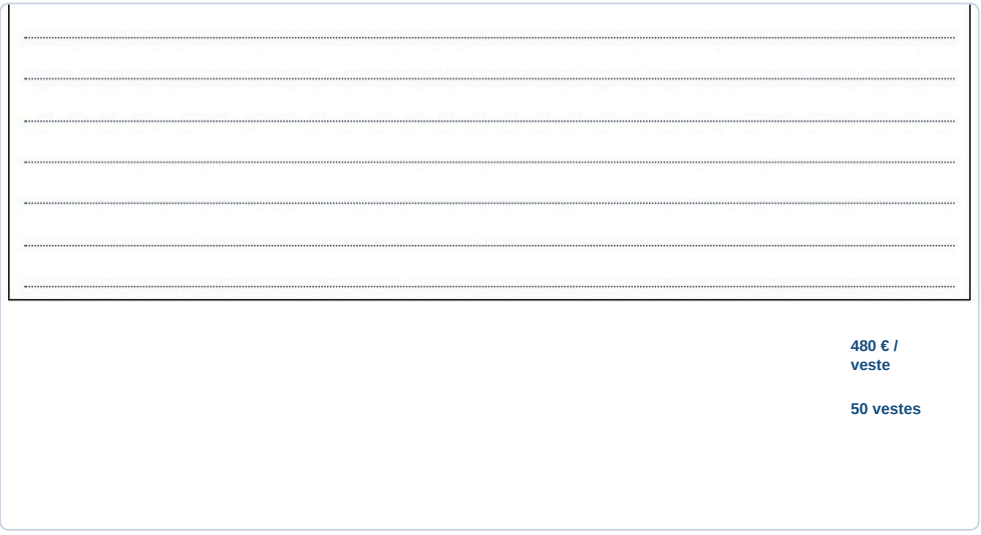

✓ RÉPONSE À RETENIR

Marge unitaire : 480 € par veste. Seuil de couverture des charges fixes spécifiques : 50 vestes.

Part de marché

Question 3.4. À partir des quantités vendues par l'atelier et par le marché dans le DT 3, calculez la part de marché de l'atelier en volume. Donnez le résultat en pourcentage, arrondi au dixième, puis indiquez une limite de cet indicateur pour apprécier la performance de l'atelier.

La part de marché en volume rapporte les ventes de l'atelier aux ventes totales du marché retenu : 60 / 600 × 100 = 10,0 %. Ce résultat signifie que l'atelier représente un dixième des ventes estimées sur ce périmètre. Il décrit uniquement le poids en quantité et ne suffit pas, à lui seul, à apprécier la performance commerciale ou économique.

- Il ne tient pas compte du chiffre d'affaires, des prix ni des marges.
- Il dépend du périmètre et de l'estimation du marché retenu.

DR 2 complété : part de marché en volume

10,0 %

✓ RÉPONSE À RETENIR

Part de marché en volume : 10,0 %. Limite : cet indicateur ne renseigne ni sur la rentabilité ni sur la valeur des ventes.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve EP1 du CAP Vêtement de peau, session 2026, code 26-CAP-VP-EP1, dure 5 heures et a un coefficient 6. À partir d'un cas d'étude d'un atelier de vêtements en cuir à Pantin, elle évalue le raisonnement juridique sur la relation de travail, le diagnostic stratégique et l'organisation, ainsi que les calculs de marge, de seuil de rentabilité et de part de marché.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le lien de subordination repose sur le pouvoir de donner des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements.
- Marge sur coûts variables = chiffre d'affaires - charges variables ; taux de marge sur coûts variables = marge sur coûts variables / chiffre d'affaires.
- Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires = charges fixes / taux de marge sur coûts variables ; marge de sécurité = chiffre d'affaires prévu - seuil.
- Part de marché en volume = ventes de l'atelier / ventes totales du marché × 100.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguez les indices d'indépendance des indices de subordination et appliquez les règles aux conditions réelles de travail.
- Pour le diagnostic PESTEL, choisissez trois dimensions différentes et justifiez chaque opportunité ou menace par son effet sur l'atelier.
- Détaillez les opérations, indiquez les unités et respectez les arrondis demandés, notamment l'arrondi supérieur du nombre de vestes.
- Complétez et rendez les documents réponses DR 1 et DR 2 avec la copie ; justifiez les éléments tirés des DT.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment présenter l'analyse juridique sous forme de syllogisme ?

Présentez d'abord les faits qualifiés, puis formulez le problème de droit. Énoncez ensuite la règle applicable, appliquez-la aux faits et terminez par une conclusion motivée, accompagnée d'une mesure concrète de sécurisation.

Q : Comment calculer le seuil de rentabilité avec les données du sujet ?

Calculez d'abord la marge sur coûts variables en retranchant les charges variables du chiffre d'affaires, puis divisez-la par le chiffre d'affaires pour obtenir son taux. Divisez enfin les charges fixes par ce taux.

Q : Comment gérer le temps et les documents réponses pendant l'épreuve ?

L'épreuve dure cinq heures et totalise 20 points : 7 en analyse juridique, 7 en analyse managériale et stratégique et 6 en gestion. Répartissez le temps entre ces parties et complétez les documents réponses DR 1 et DR 2.

Q : Qu'attend le jury pour les calculs et les réponses de diagnostic ?

Le sujet demande des calculs détaillés, des unités et les arrondis précisés. Pour le diagnostic, appuyez chaque force, faiblesse et facteur PESTEL sur une donnée du DT 2 et expliquez son effet possible sur l'activité.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capvetementpeau.fr/assets/annales/cap-vetement-de-peau/Gestion des réalisations et communication en atelier/2026/CAP (Vêtement de peau) - Gestion des réalisations et communication en atelier - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources CAP (Vêtement de peau) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.